



## La Charte de Lampedusa

(version courte)

La charte de Lampedusa a été rédigée et adoptée entre le 31 Janvier et le 2 Février 2014 à Lampedusa au cours d'un rassemblement de divers groupes, ONGs, organisations et personnes. Les signataires de la Charte défendent ses principes et s'engage pour que chacun puisse vivre selon ses principes.

La Charte de Lampedusa n'est ni une proposition de loi ni un appel aux Etats et Gouvernements. Elle constitue un droit légitime de la base et doit prévaloir à travers le monde.

La politique migratoire actuelle encourage l'inégalité et l'exploitation globale, particulièrement la politique migratoire de l'Union Européenne (UE) et les pays qui font *de facto* partie du régime migratoire européen. Ce régime ancre la distinction entre les personnes qui ont le droit de se déplacer librement et celles pour qui ce droit est bafoué.

La Charte de Lampedusa exige un changement économique, politique, législatif et culturel complet. Un changement radical de cette nature commence par la construction d'une vision alternative: liberté et perspective d'autodétermination pour tous, indépendamment de la nationalité et de l'origine. Nous sommes tous ensemble la population de la Terre. La diversité de chacun ne doit pas nous séparer mais plutôt enrichir la réalité globale.

---

### Principes de la Charte de Lampedusa:

#### **LIBERTÉ DE CIRCULATION**

La Charte de Lampedusa exige la liberté de circulation pour tous.

#### **LIBERTÉ DE CHOIX DU LIEU DE RÉSIDENCE**

Chacun/e doit pouvoir choisir librement l'endroit où il/elle souhaite vivre.

#### **LIBERTÉ DE RÉSIDENCE**

Personne ne doit être contraint de quitter son lieu de naissance ou de résidence contre son gré. Chacun/e doit avoir la liberté de choisir l'endroit où il/elle souhaite vivre et construire sa vie. Cela signifie également que chacun/e doit bénéficier d'un accès libre aux droits sociaux et politiques.

#### **LIBERTÉ DE VIVRE SA VIE SELON SES CHOIX**

Quiconque est forcé de quitter son pays sous la contrainte doit être assuré de pouvoir émigrer vers un autre pays sans entrave bureaucratique. Chacun doit avoir le droit de déterminer librement le lieu et l'environnement socio-culturel dans lequel il/elle souhaite vivre.

## LIBERTÉ DE LA PERSONNE

Personne ne doit être emprisonné au motif qu'il/elle fait valoir son droit à la libre circulation.

## LE DROIT À LA DÉSOBÉISSANCE

Chacun a le droit et le devoir de se rebeller contre l'injustice et de ne pas se soustraire à des règles injustes.

Les principes de la Charte de Lampedusa sont expliqués en détail dans les pages suivantes.

## DÉMILITARISATION DES FRONTIÈRES

Les pays de l'UE profitent massivement des exportations d'armes. Les personnes contraintes de fuir les zones de conflits dans lesquelles les armes européennes sont utilisées et qui cherchent refuge dans l'UE sont confrontées à la violence militaire aux frontières de l'UE.

**Afin de pouvoir réaliser les libertés et principes mentionnés ci-dessus, la Charte de Lampedusa exige la démilitarisation complète des frontières européennes. Cela nécessite :**

- L'arrêt immédiat des exportations d'armes européennes
- Que le budget actuellement alloué à la militarisation des frontières soit investi dans la sécurisation des routes migratoires, dans des structures d'accueil et aussi au financement de projets sociaux
- L'abolition d'Ecosur, le système européen de surveillance des frontières, et de l'agence européenne Frontex
- L'arrêt de toutes les opérations militaires des pays de l'UE dans les zones de frontières ainsi que le refus des interventions militaires dans les pays hors de l'UE (i.e. Lybie entre autres)
- L'abolition de tous les systèmes de contrôle et tous dispositifs militaires destinés à la surveillance migratoire
- La destruction de tous les murs et barrières aux frontières de l'UE.

## LIBERTÉ DE MOUVEMENT

**La Charte de Lampedusa exige la liberté de mouvement globale pour tous.**

L'histoire de l'humanité est une histoire de migrations. Aujourd'hui la migration est devenue un élément central du système économique capitaliste et néolibéral. La majorité des migrants doit être dirigée vers les régions dans lesquelles elle est utile à l'économie. Seule une minorité peut choisir librement où elle souhaite vivre.

**Nous refusons que les individus soient séparés selon leur nationalité ou leur origine. Nous refusons également qu'ils soient séparés au motif de mesures économiques, juridiques ou sociales. Les individus ne doivent pas être séparés entre ceux qui ont le droit de circuler librement et ceux qui sont confrontés à la violence, l'exploitation, l'emprisonnement et risquent même pour leur propre vie lorsqu'ils souhaitent faire valoir leur droit à la libre circulation.**

### **Ainsi, la Charte de Lampedusa exige :**

- L'abolition de l'obligation de visa
- L'éradication des clauses migratoires dans les accords avec des pays tiers
- L'égalité des conditions de travail indépendamment du statut de résidence
- Que le droit d'entrée dans un pays ne dépende pas du niveau de revenu et de patrimoine
- L'abolition des quotas d'entrée, contingents et toute autre restriction
- La non-criminalisation des individus: la migration n'est pas un crime
- La non-criminalisation des personnes venant en aide aux immigrants en situation irrégulière

**Toutes formalités auxquelles les migrant/es sont soumis/es en entrant dans un pays doivent être transparentes et compréhensibles par les personnes concernées. Les migrant/es doivent être entendu/es dans leur propre langue et doivent être informé/es de leurs droits. Enfin, ils/elles doivent être impliqué/es dans le processus de décision.**

### **LIBERTÉ DE CHOIX DU LIEU DE RÉSIDENCE**

Les lois migratoires et de contrôle des frontières actuelles privent les individus de la liberté de choisir leur lieu de résidence et ainsi les empêchent de réaliser leur vie comme bon leur semble. Dans certains pays les migrant/es sont bloqués aux frontières, dans d'autres ils/elles sont refoulés voire abattus.

**Chacun doit pouvoir déterminer librement son lieu de résidence. Les espaces et territoires ne doivent pas être déclarés comme étant la propriété d'une personne, d'une organisation ou d'un État national. Ainsi, nous exigeons :**

- L'abolition des accords de Schengen et de toutes les lois qui y réfèrent car ils restreignent les droits des ressortissants et non-ressortissants européens
- L'abolition des accords de Dublin qui oblige les migrant/es à demander l'asile dans le pays européen par lequel ils entrent dans l'UE
- Des procédures d'accueil et de protection justes pour les migrant/es dans tous les pays.

### **DROIT DE RÉSIDENCE**

La décision d'émigrer reste, en plus de raisons personnelles et familiales, la plupart du temps liée à des facteurs écologiques, sociaux, économiques et politiques. Guerres, catastrophes climatiques et injustice globale sont une conséquence directe de notre système économique. À l'échelle globale, les ressources et la prospérité sont partagées de manière de plus en plus injuste. De ce fait, il est impossible pour un grand nombre de personnes de mener une vie digne sur leur lieu de naissance. Mais même si elles fuient leur pays d'origine pour cette raison, on les empêche de choisir librement leur lieu de résidence. Elles sont au contraire emprisonnées, internées ou renvoyées vers leur pays d'origine.

**Personne ne doit être contraint de quitter son pays d'origine ou son pays de résidence contre son gré. Mais il va s'en dire que la liberté de lutter en toute circonstance contre toutes les formes d'exploitation et d'asservissement reste intacte. Toute personne doit avoir le droit de vivre où bon lui semble et d'y construire sa vie. Toute personne doit bénéficier de l'égalité d'accès aux droits sociaux et politiques.**

**La Charte de Lampedusa exige:**

- La délivrance du droit de résidence sans contrainte bureaucratique
- Le droit de travailler : accès à tous les emplois sans discrimination salariale et avec des conditions de travail sûres, respect pour la dignité des individus
- Le droit à un hébergement convenable indépendamment de l'origine et du niveau de revenu
- Le droit à l'assurance médicale et aux prestations sociales
- Le droit à l'éducation : L'accès au savoir et la formation doit être ouvert à tous, l'accès à la formation doit être libre de toute discrimination
- Le droit de se marier/pacser et fonder une famille, la protection de la famille : droit au regroupement familial sans entrave bureaucratique sans restriction imposée par des fonctionnaires et/ou des organes administratifs,
- Le droit de participer à la vie sociale et culturelle, le droit à participer à la vie politique ainsi que le droit de vote à toute élection,
- La lutte contre toute forme de langage discriminatoire, contre tous les préjugés et le racisme,
- De nouvelles formes de citoyenneté dont les critères d'éligibilité sont le lieu de résidence d'une personne et non pas sa nationalité : égalité des droits pour toutes les personnes qui résident au sein de l'UE, introduction d'une citoyenneté européenne fondée sur le droit du sol.

### **LIBERTÉ DE VIVRE SA VIE SELON SES CHOIX**

Les conflits socio-politiques, les catastrophes écologiques et les crises économiques contraignent les personnes à quitter leur lieu de résidence.

**Quiconque est contraint de quitter son pays pour fuir des conflits, crises ou catastrophes de cette nature doit avoir la liberté de trouver refuge dans un autre pays de son choix. Quiconque décide de quitter son pays pour des raisons personnelles ou familiales et souhaite faire valoir son droit à la liberté de circulation doit être assuré de pouvoir entrer dans un autre pays sans embûche bureaucratique.**

**La Charte de Lampedusa s'engage:**

- Contre la prétendue politique „humanitaire“ des États de l'UE et toutes autres organisations internationales qui utilisent des méthodes répressives à l'encontre des personnes en recherche de protection
- Pour que les routes migratoires et les points d'entrée aux frontières garantissent un droit d'entrée inconditionnel
- Contre les mesures de refoulement, de reconduite et d'expulsion ; contre le déplacement des centres d'accueil aux frontières en dehors des territoires de l'UE
- Contre les centres d'accueil et de détention pour les demandeurs d'asile, contre la commercialisation de telles structures
- Pour une décentralisation des mesures d'accueil des migrants, pour promouvoir l'autogestion de telles structures et contre l'isolation des arrivants.

## **LIBERTÉ DE LA PERSONNE**

**Personne ne doit être emprisonné au motif qu'il/elle fait valoir son droit à la libre circulation.**

Les migrant/es sans statut de résidence sont internés dans des centres d'accueil ou de détention à leur arrivée aux frontières de l'UE. Les migrant/es en demande de protection sont détenu/es dans des centres de détention qui ressemblent à des prisons. L'UE mène également ce genre de mesures dans des pays hors de l'UE. Dans ces centres, la violence domine et il y a des cas de décès dont les auteurs restent insoumis au droit commun et donc impunis. Ces centres servent uniquement à criminaliser et discriminer les migrant/es bien que des sommes considérables d'argent public y soient consacrées.

**Ainsi, la Charte de Lampedusa exige :**

- L'abolition des mesures de refoulement et d'expulsion
- La fermeture des centres de détention
- La fermeture des centres d'accueil qui constitue une entrave à la liberté de circulation
- Que les budgets actuellement alloués à ces centres soient investis dans des projets à vocation sociale.

## **LE DROIT À LA DÉSOBÉISSANCE**

Chacun a le droit et le devoir de se rebeller contre l'injustice et de ne pas se soustraire à des règles et mesures injustes, particulièrement celles qui sont destinées à renforcer toute forme de discrimination, d'exploitation, de division sociale et d'appauvrissement. **Chacun a la liberté et le devoir de refuser des ordres injustes et aussi de ne pas s'y soustraire.**

[www.lacartadilampedusa.org](http://www.lacartadilampedusa.org)  
[www.lampedusa-hamburg.info](http://www.lampedusa-hamburg.info)